

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 20540-6370-10 L
Dénomination: INJECTOR CLEANER DIESEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Traitement de nettoyage des injecteurs à utiliser avec un système spécial
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Toxicité aiguë, catégorie 4	H312	Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

INJECTOR CLEANER DIESEL

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P331	NE PAS faire vomir.
P280	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:	DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE ALCOOL ISOBUTYLIQUE 3,6,9-TRIAZAUNDÉCANE-1,11-DIAMINO TÉTRAÉTHYLÉNÉPENTAMINE NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE
------------------	--

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE		
CAS 27247-96-7	50 ≤ x < 54	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Aquatic Chronic 2 H411, EUH044, EUH066

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 3/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

CE 248-363-6
INDEX -
N° Reg. 01-2119539586-27-XXXX
DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE
CAS 64742-47-8 30 ≤ x < 32,5 Asp. Tox. 1 H304
CE 265-149-8
INDEX 649-422-00-2
N° Reg. 01-2119484819-18-XXXX
ALCOOL ISOBUTYLIQUE
CAS 78-83-1 7 ≤ x < 8 Flam. Liq. 3 H226, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336
CE 201-148-0
INDEX 603-108-00-1
N° Reg. 01-2119484609-23-XXXX
3,6,9-TRIAZAUNDÉCANE-1,11-DIAMINO
TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE
CAS 112-57-2 1,5 ≤ x < 2 Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
CE 203-986-2
INDEX 612-060-00-0

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l’eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.
INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.
INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l’air libre loin du lieu de l’accident. En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n’est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 4/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. En présence de poussières dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques. Éviter la formation de poussières et la dispersion du produit dans l'air.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Il peut être recommandé de laver à l'eau les surfaces éventuellement contaminées par des traces de poudre en évitant que l'eau de lavage ne se déverse dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Avertir les autorités compétentes dans le cas où le produit aurait atteint des cours d'eau ou dans le cas où il aurait contaminé le sol ou la végétation.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce		0,08		mg/l				
Valeur de référence en eau de mer		0,08		mg/l				
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		0,074		mg/kg				
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		0,074		mg/kg				
Valeur de référence pour les microorganismes STP		10		mg/l				
Valeur de référence pour la catégorie terrestre		0,0191		mg/kg				

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				2,5 mg/kg bw/d				
Inhalation				8,7 mg/m3				0,35 mg/m3
Dermique			2,2 mg/kg bw/d	0,52 mg/kg bw/d			4,4 mg/kg bw/d	1 mg/kg bw/d

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				18,75 mg/kg bw/d				

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Valeur limite de seuil						Notes / Observations
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	154	50			
VLEP	FRA	150	50			
WEL	GBR	154	50	231	75	
TLV	NOR	75	25			PEAU

TLV-ACGIH	152	50
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,4	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,04	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,56	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,156	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,076	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Effets sur les consommateurs					Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			55 mg/m3				310 mg/m3	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 7/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Gants de sécurité appropriés résistants aux produits chimiques (EN 374) également à contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de pénétration selon EN 374): par exemple caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm) etc.
Les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées en raison de la grande variété de types.
Remarque supplémentaire: les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations des fabricants de gants ou dérivent de substances similaires par analogie. En raison de nombreuses conditions (par exemple la température), il convient de considérer que l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de percée déterminé lors des tests.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	180 °C
Intervalle d'ébullition	180 °C
Point d'éclair	63 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,811
Solubilité	Pas disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 8/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Propriétés comburantes Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Réagit avec les agents oxydants puissants

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Évitez tout contact avec des sources de chaleur, des flammes, des étincelles ou toute autre source d'ignition. Les vapeurs peuvent être explosives. Évitez la surchauffe des conteneurs. Les conteneurs peuvent se casser violemment à cause d'un incendie.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Évitez la contamination par les acides, les alcalis, les agents réducteurs et oxydants, les amines et le phosphore. Les nitrates d'alkyle en tant que classe de composés réagissent violemment avec les acides minéraux forts après une période d'induction pouvant aller jusqu'à plusieurs heures pour produire une évolution vigoureuse des gaz tels que les oxydes d'azote. Des traces d'oxydes d'azote peuvent favoriser la décomposition des nitrates d'alkyle. Cela peut provoquer la rupture du récipient pendant le chauffage ou l'accumulation de pression s'il est stocké pendant de longues périodes à température ambiante. Les oxydes de métaux de transition ou leurs chélates accélèrent également considérablement le taux de décomposition.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Agents oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Les produits de la combustion ou de la décomposition thermique du 2-EHN sont les oxydes de carbone et l'azote.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

970,87 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

LD50 (Or.) > 10 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 5 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 4,6 mg/l/1h Rat

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: Loi fédérale sur les substances dangereuses.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 10/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Résultats: DL50:> 10 mL / kg pc
Méthode: Loi fédérale sur les substances dangereuses
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 420 - Références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50> 5000 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: CL50> 5,28 mg / L d'air
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: OCDE 401
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50> 2830 mg / kg pc
Méthode: OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc
Méthode: OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 404
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non irritant

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: EPA Guidelines in FR Vol.44, No. 145, pgs. 44054-44093-Lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: légèrement irritant

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: EPA OTS 798.4500 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: Corrosif

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: Cochon d'Inde (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: QSAR
Fiabilité: 1
Espèce: non indiquée
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 12/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium, E. coli
Résultats: négatifs

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: Équivalent ou similaire au test OCDE 479 à lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo de l'OCDE 479
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: intrapéritonéale
Résultats: positifs chez les hommes, négatifs chez les femmes

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: non indiquée - test in vitro
Fiabilité: 2
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Référence bibliographique: Évaluation du potentiel génotoxique de certains composés organiques volatils microbiens (MVOC) avec le test des comètes, le test du micronoyau et le test de mutation du gène HPRT, Kreja L, Seidel H-J (2002)
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451 - Références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (C3H; mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 421
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 20

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 13/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité
DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 415 - Références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 700 mg / kg pc / jour

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: EPA OPPTS 870.3800
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité)> = 7,5 mg / L d'air

Effets néfastes sur le développement des descendants
DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: positif, NOAEL (développement) = 500 mg / kg pc / jour

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatif, NOAEL (développement) = 10 mg / L d'air

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

3,6,9-TRIAZAUNDECANE-1,11-DIAMINO TÉTRAÉTHYLÈNÉPENTAMINE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 14/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Organes cibles
ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Voies respiratoires

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 413 - Lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC> = 120 ppm
Méthode: EPA OPP 82-2
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (albinos; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs, NOAEL = 500 mg / kg pc / jour

DISTILLATS D'HUILE LÉGÈRE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL = 750 mg / kg pc / jour
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413 - Références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEL> = 1000 mg / m3 d'air
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 411
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs, NOAEL> = 495 mg / kg pc / jour

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Méthode: OCDE 408
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL> 1450 mg / kg pc / jour
Méthode: EPA OPPTS 870.3800
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatif, NOAEL = 7,5 mg / L d'air

3,6,9-TRIAZAUNDÉCANE-1,11-DIAMINO TÉTRAÉTHYLÈNÉPENTAMINE

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

EC50 - Crustacés

> 12,6 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Non intrinsèquement dégradable, 0% en 28 jours (OCDE 310)

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Facilement dégradable dans l'eau, 70-80% en 28 jours.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Solubilité dans l'eau

1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

1

12.4. Mobilité dans le sol

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Coefficient de répartition

: sol/eau

0,31

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 16/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Récupérez le produit lorsque cela est possible. L'incinération dans des usines autorisées sur site ou hors site équipées de systèmes de post-combustion des gaz de combustion, de lavage humide et de dépoussiérage est la pratique d'élimination préférée. À condition que le 2-EHN ne soit pas limité, il ne devrait pas y avoir de risque de décomposition violente. Le 2-EHN ne convient pas aux décharges ou aux traitements avec des processus biologiques. Une décomposition et un incendie peuvent également se produire avec les déchets contenant du 2-EHN en cas de surchauffe ou de contact avec des matières réactives.

ALCOOL ISOBUTYLIQUE

Ils doivent être éliminés ou incinérés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA:	3082
ADR / RID:	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID, conformément à la Disposition spéciale 375.
IMDG:	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7.
IATA:	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

INJECTOR CLEANER DIESEL

ADR / RID: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9



IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9



IATA: Classe: 9 Etiquette: 9



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally
Hazardous

IMDG: Marine Pollutant

IATA: Environmentally
Hazardous

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 90

Quantités
Limitées: 5 LCode de
restriction en
tunnels: (-)

IMDG: Special Provision: -

EMS: F-A, S-F

Quantités
Limitées: 5 L

IATA: Cargo:

Quantité
maximale:
450 LMode
d'emballage:
964

Pass.:

Quantité
maximale:
450 LMode
d'emballage:
964

Instructions particulières:

A97, A158,
A197

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point

3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3

Liquide inflammable, catégorie 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, catégorie 4

Asp. Tox. 1

Danger par aspiration, catégorie 1

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 28/02/2020
INJECTOR CLEANER DIESEL	Imprimé le 28/02/2020 Page n. 19/20 Remplace la révision:1 (du: 13/01/2020)

Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

INJECTOR CLEANER DIESEL**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 10 / 11 / 12 / 13.